

REFUSONS LES HEURES SUP'



**PRENDRE
DES
HEURES SUPPLÉMENTAIRES,
C'EST :**

- **DÉTRUIRE L'EMPLOI**
- **DÉGRADER NOS
CONDITIONS DE TRAVAIL
ET CELLES DE NOS ÉLÈVES**
- **BLOQUER NOS SALAIRES**
- **ACCROÎTRE LES INÉGALITÉS**

NE SOYONS PAS COMPLICES REFUSONS D'ENTERRER L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'administration ne peut pas nous imposer plus d'une heure supplémentaire, voire aucune dans certains cas : préparation à l'agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidat-e-s aux concours de recrutement de la fonction publique, temps partiel, etc. (Décret du 10/10/1999) À l'université, aucune heure supplémentaire ne peut être imposée.

éducation **59/62**
Sud

84, rue de Cambrai 59000 LILLE –
Tél/Fax : 03/20/55/99/29 Portable 06/73/35/87/68
email : sudeduc5962@wanadoo.fr
Site : sudeduc5962.lautre.net

Union
syndicale
Solidaires